

PLAN PROSPECTIF PAYSAGER

octobre 2015

- Caroline Giorgetti - Sites & Paysages - Paysagiste mandataire
- Claire Bonneton - Jam Ingénierie - Urbaniste et paysagiste dplg
- Christophe Séraudie - EURL Archimélé Architecte dplg
- Jacques Félix Faure - Atelier 17C - Architecte

SOMMAIRE

1. Contexte et démarche d'animation	1	4. Plan d'actions	49
2. Orientations et objectifs du Plan Paysager Prospectif	7	1 : Sauvegarder le patrimoine viticole	52
1. Conforter l'image du piémont des Bauges	9	2 : Renforcer la prise en compte des dimensions paysagères dans la charte des bonnes pratiques viticoles	53
1.1 Respecter la structure et la composition du paysage	10	3 : Conforter la trame verte (diversifier) des espaces agricoles et viticoles	54
1.2 Poursuivre la mise en valeur du vignoble et l'étendre à la plaine agricole	16	4 : Gérer et faire découvrir l'espace alluvial de l'Isère	55
1.3 Renforcer le dialogue avec les milieux naturels	20	5 : Mettre en oeuvre une gestion globale des pelouses sèches	56
2. Valoriser les espaces urbanisés	25	6 : Intégrer les bâtiments agricoles	57
2.1 Qualifier les franges et traversées des villes et villages	25	7 : Composer les limites entre espaces bâtis et non bâtis	58
2.2 Identifier et s'emparer des secteurs de projet potentiels	29	8 : Requalifier les entrées de villes/villages	59
2.3 Se (re)saisir des zones d'activités	31	9 : Accompagner l'évolution des lotissements existants	60
3. Enrichir les parcours du territoire	38	10 : Engager des études pré-opérationnelles sur les sites stratégiques	61
3.1 Mettre en scène la découverte du territoire	38	11 : Engager une réflexion intercommunale sur les zones d'activités	62
3.2 Développer les usages «publics» (rencontre, convivialité...) en milieux naturels, agricoles ou urbanisés	42	12 : Conforter et développer l'offre de découverte du territoire par les modes doux	63
3. Cartographie du Plan Paysager Prospectif	45	13 : Engager une réflexion sur la qualification des abords de la RD1006/RD90	64
		14 : Définir un porté à connaissance (PAC) « Paysage »	65
		15 : Faire une contribution au SCoT à partir du Plan Paysager Prospectif	65
		16 : Inscrire la réflexion intercommunale dans la durée et associer les communes limitrophes : lancer une étude commune de diagnostic du territoire (y compris gisement foncier)	66
		17 : Organiser une consultance « architecture – urbanisme – paysage » à destination des élus, participation aux commissions urbanisme	66



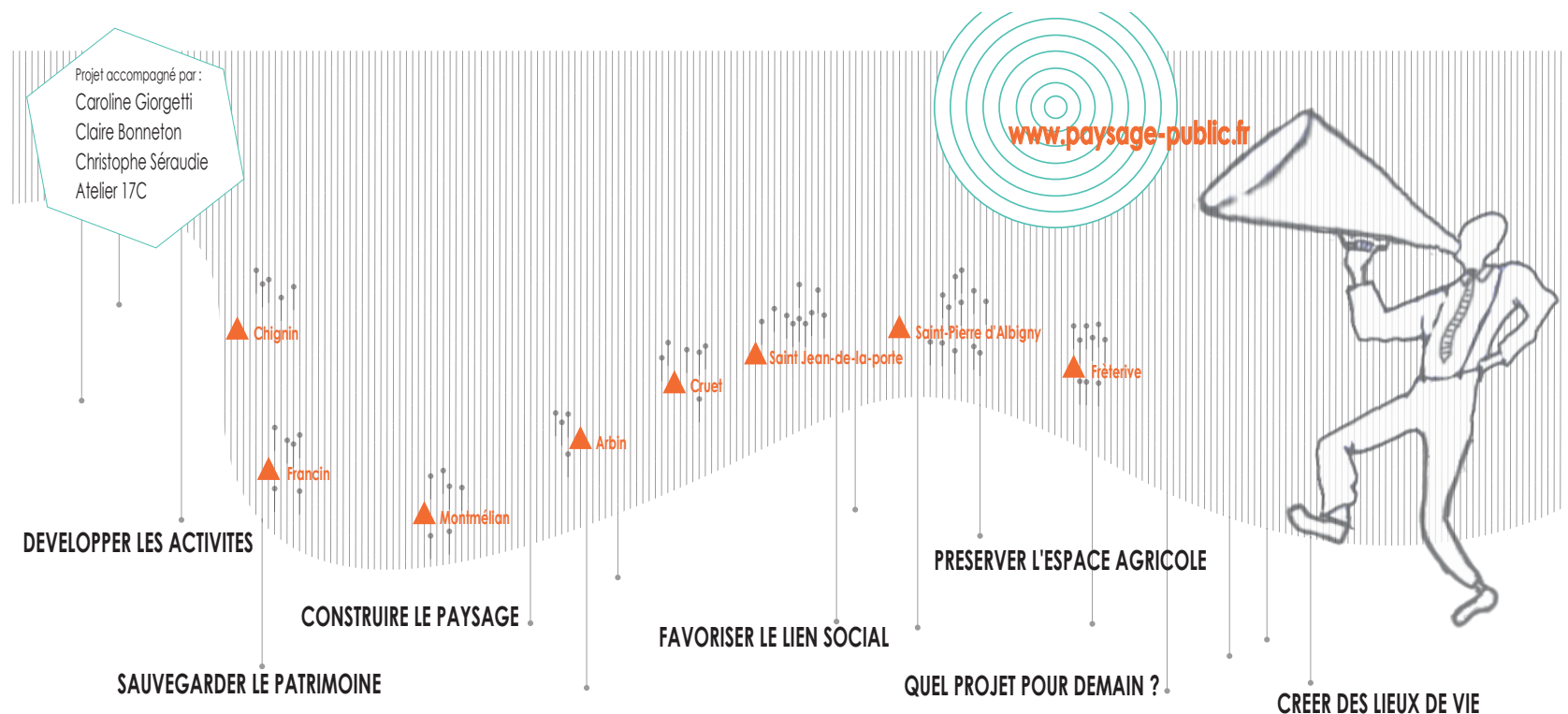
CONTEXTE ET DÉMARCHE D'ANIMATION

CONTEXTE ET DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission d'«animation intercommunale sur la question du paysage» sur le territoire des 8 communes du Piémont des Bauges/ Coeur de Savoie est portée par le PNR du Massif des Bauges et la Communauté de communes du Coeur de Savoie. Sur la base des études et documents cadre existants sur le territoire, la mission est axée sur l'animation, la concertation et la sensibilisation afin de :

- Faire émerger une « culture » et un vocabulaire communs autour des thèmes du paysage,
- Créer une véritable dynamique de territoire, fédératrice,
- Construire un projet de paysage global partagé et cohérent avec l'ensemble des acteurs.

> Se questionner et définir ensemble un projet de paysage pour demain



CONTEXTE ET DEROULEMENT DE LA MISSION

Déroulement de la mission

1. Synthèse des études et documents de planification

- Identification des enjeux paysagers
- Repérage des tendances évolutives et sites de projets
- Atelier «Point de départ»

Comité de pilotage 1 - Oct.

2. Ateliers participatifs

- 4 Ateliers thématiques
- 5 Ateliers Sites de projet

9 ateliers - Nov/déc.

3. Plan Paysager et document d'orientations

- Synthèse et spatialisation des conclusions des ateliers
- Projet paysage et objectifs de qualité paysagère

Comité de pilotage 2 - Mars

4. Plan d'actions

- 3 Ateliers de travail
- Déclinaison du Plan Paysager Prospectif en actions concrètes et démonstratives

3 ateliers - Mars-Avril-Mai

5. Finalisation du Plan Paysager Prospectif

Comité de pilotage 3 + Réunion de restitution à l'ensemble des élus de la Communauté de communes

L'ATELIER «POINT DE DÉPART»

Une grande carte comme outil d'animation

Dans le cadre de cette mission, une «grande carte» du territoire a été imprimée à l'échelle 1/5000. Cet outil spécifique a constitué un fil conducteur et a été parcouru et utilisé comme support de travail tout au long de la démarche.

Objectifs de l'atelier «Point de départ»

- Dresser un bilan tous ensemble : «mise à plat» des difficultés rencontrées par les acteurs sur le terrain, retour d'expériences, actions mises en oeuvre... et localisation géographique...
- Engager la démarche participative

> Sur la base de la « grande carte », cet atelier a permis de :

- Faire émerger et préciser les diverses thématiques et différents sites de projets supports des ateliers participatifs de la phase suivante,
- Mesurer l'ambition et la volonté des acteurs,
- Définir les priorités, identifier les outils attendus et leurs limites...



LES ATELIERS PARTICIPATIFS



En annexe, un document restitue pour chaque atelier les objectifs et le parcours réalisé, les travaux/réflexions des participants et propose en synthèse de chaque atelier quelques pistes de travail pour la suite du Plan Prospectif paysager.

9 ateliers participatifs ont été organisés sur le territoire

Ces ateliers étaient ouverts aux élus des 8 communes du territoire ainsi qu'aux personnes ressource indiquées par chaque commune (soit une quarantaine de personnes ressource : associations, vignerons, acteurs économiques, habitants...).

Objectifs des ateliers participatifs

- Établir une culture commune du paysage pour tous les acteurs et partenaires du projet
- Amener les participants à percevoir différemment la diversité, la qualité, les sensibilités des paysages du territoire et les tendances évolutives : croiser les regards
- Favoriser les échanges
- Illustrer par des exemples concrets les enjeux du territoire, répondre in situ à des problématiques précises
- Fédérer les élus et acteurs autour d'un projet global et partagé en matière de paysage, d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle intercommunale.

Participation

		Ateliers	Lieux	Participants	Détail des participants
Ateliers thématiques	1	Grand Paysage	Belvédères / <u>Chignin</u>	11	2 élus (Cruet, Chignin) 5 personnes ressource - 4 techniciens (PNRMB, BE)
	2	Déplacements	<u>Saint-Jean de la Porte</u>	9	3 élus (Cruet, Francin, St-Pierre d'Albigny) 2 personnes ressource - 4 techniciens (PNRMB, BE)
	3	Habiter	<u>Cruet</u>	8	2 élus (Cruet, Montmélian) 2 personnes ressource - 4 techniciens (PNRMB, BE)
	4	Paysages viticoles	<u>Fréterive</u>	17	3 élus (Châteauneuf, Chignin, Fréterive) 6 personnes ressource - 8 techniciens (PNRMB, CCCS, BE)
Ateliers «Sites de projet»	5	Coupure verte	<u>Saint-Jean de la Porte</u>	9	1 élu (Châteauneuf) 5 personnes ressource - 5 techniciens (PNRMB, BE)
	6	Zone d'activités	<u>Arbin</u> / Montmélian	10	3 élus (Cruet, Francin, Arbin) 1 personne ressource - 4 techniciens (PNRMB, CCCS, BE)
	7	Entrées et traversées de villes/villages	<u>Saint-Pierre d'Albigny</u>	9	2 élus (St-Pierre d'Albigny) 6 personnes ressource - 5 techniciens (PNRMB, BE)
	8	Extension urbaine	<u>Francin</u>	13	3 élus (Cruet, Francin) 6 personnes ressource - 4 techniciens (PNRMB, BE)
	9	Renouvellement urbain	<u>Montmélian</u>	13	2 élus (Cruet, St-Pierre d'Albigny) 3 personnes ressource - 4 techniciens (PNRMB, BE)

Lieux en souligné = lieux des salles

Octobre 2015

PNR Massif des Bauges - CC Coeur de Savoie

Démarche d'animation intercommunale sur la question du paysage en Piémont des Bauges / Combe de Savoie



LES ATELIERS DE TRAVAIL SUR LE PLAN PAYSAGER PROSPECTIF

Les échanges, débats et travaux issus des 9 ateliers participatifs ont nourri les orientations et objectifs de qualité paysagère, discutés ensuite en comité de pilotage.

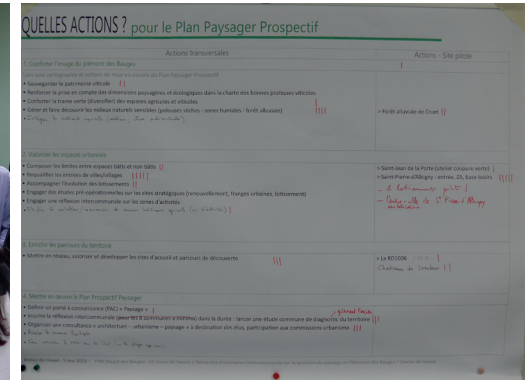
Des ateliers de travail sur la spatialisation des objectifs et la définition du plan d'action

La spatialisation des objectifs sur la carte du Plan Paysager prospectif a été travaillée avec les élus lors de 2 ateliers spécifiques. La définition du plan d'action, traduisant les objectifs de qualité paysagère sur le territoire et issu également de la synthèse des ateliers participatifs, a également fait l'objet de 2 réunions de travail.

Atelier du 22 avril 2015



Atelier du 5 mai 2015





ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN PAYSAGER PROSPECTIF



3 ORIENTATIONS 8 OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Préambule

Les orientations et objectifs de qualité paysagère, ainsi que la cartographie associée, constituent en quelque sorte l'aboutissement de la démarche participative et sont issus de nombreux temps de travail avec les élus et personnes ressource du territoire :

- Les questionnements, échanges et pistes de travail, partagés lors des 9 ateliers participatifs (novembre-décembre 2014)
- Les échanges lors du comité de pilotage de restitution des ateliers et première synthèse des objectifs (mars 2015)
- Le travail des élus sur la cartographie du Plan Paysager Prospectif, traduction spatialisée des objectifs, lors de 2 ateliers spécifiques (avril et mai 2015).

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

Cette orientation s'attache à préserver, respecter, restaurer et gérer durablement l'ensemble des composantes paysagères naturelles et humaines qui fondent les caractéristiques et l'image du piémont.

- 1.1. Respecter la structure et la composition du paysage
- 1.2. Poursuivre la mise en valeur du vignoble et l'étendre à la plaine agricole
- 1.3. Renforcer le dialogue avec les milieux naturels

2. Valoriser les espaces urbanisés

Cette orientation s'intéresse aux espaces déjà urbanisés et aux enveloppes urbaines existantes, qui vont accueillir l'essentiel du développement urbain de demain, afin de mettre en valeur, de requalifier, de renouveler ces espaces du quotidien à travers des projets adaptés.

- 2.1. Qualifier les franges et traversées des villes et villages
- 2.2. Identifier et s'emparer des secteurs de projet potentiels
- 2.3. Se (re)saisir des zones d'activités

3. Enrichir les parcours du territoire

Cette orientation consiste en la mise en valeur des accès et parcours du territoire tout en développant les alternatives de déplacements doux comme supports de découverte et d'usage des paysages.

- 3.1. Mettre en scène la découverte du territoire
- 3.2. Développer les usages «publics» (rencontre, convivialité...) en milieux naturels, agricoles ou urbanisés



ORIENTATIONS

1

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

Le piémont des Bauges, un paysage emblématique, très perceptible dans le grand paysage, depuis les axes de communication, depuis les versants opposés, depuis les hauteurs... qui joue un rôle fondamental à l'échelle du grand paysage de coeur de Savoie, des Bauges, de Chartreuse et de Belledonne.



Sur l'identité du territoire...
Paroles d'élus :

Paysage viticole

Vues dégagées sur les grands massifs

Habitat aggloméré

Vignoble

Savojarde et Arclusaz



Rythme des platanes sur la RD1006

Qualité patrimoniale

Un hameau tous les km

Pépinières de vignes

RD201 qui parcourt villages et hameaux

Forêt



Bauges et accès (cols de Frêne et de Marocaz)



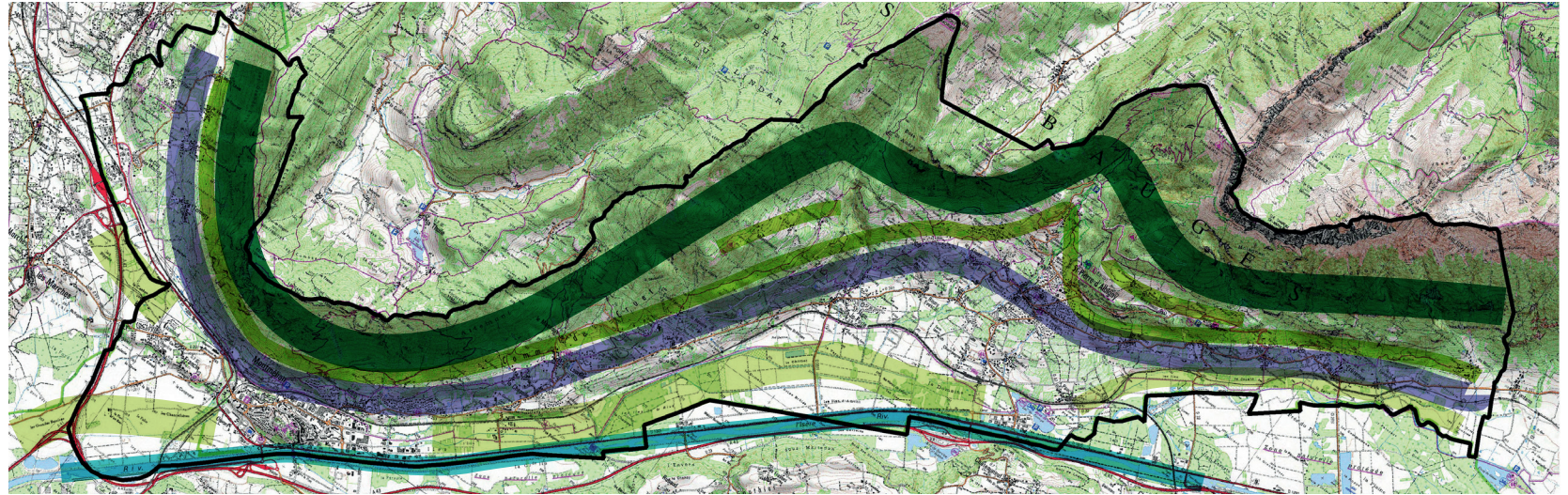
ORIENTATIONS

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

1.1 Respecter la structure et la composition du paysage

Éléments de contexte

Le paysage du piémont s'organise en bandes, étagées selon l'altitude, qui constituent de grandes continuités longitudinales (continuités paysagères, continuums et/ou corridors écologiques) :



Paysage de Saint-Pierre-d'Albigny/Fréterive perçu depuis Châteauneuf



Les sommets, barres rocheuses et crêtes

Le versant forestier

Les prairies en transition entre vigne et forêt

Le piémont viticole ponctué de villes, villages et hameaux groupés (implantés à mi-pente le long de la route historique), ainsi que de châteaux et demeures seigneuriales

La plaine agricole et économique, les zones humides et la forêt alluviale



L'Isère

ORIENTATIONS

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

1.1 Respecter la structure et la composition du paysage

Éléments de contexte

La structure paysagère en bandes étagées est rythmée par des continuités transversales ou «coupures vertes». Ces «coupures vertes» du Plan Prospectif Paysager ont été définies collectivement lors d'un atelier participatif comme «des espaces naturels et/ou agricoles, transversaux (de la ligne de crête du massif des Bauges jusqu'à l'Isère, a minima), compris entre deux groupements bâtis (entre hameaux, villages et/ou villes)». Leur préservation est essentielle pour le maintien de la qualité du paysage (image du territoire, cadre de vie, potentiel récréo-touristique), du bon fonctionnement du réseau écologique, de l'activité agricole...

Les différents rôles et usages des «coupures vertes»

Paysager	Ecologique	Viticole, agricole	Récréo-touristique
<ul style="list-style-type: none"> - Grand paysage : qualité des vues externes et lisibilité du paysage dans ses différentes composantes (implantations bâties originelles, ponctuation de hameaux), - Identification des groupements bâtis, des points repères (ex. Château ou domaine remarquables), des structures et motifs paysagers naturels (ripisylves, arbres remarquables, affleurement rocheux, singularité topographique ou géomorphologique...) et liés à l'activité rurale (sartos... ; identité, histoire), - Vues remarquables depuis les coupures vertes vers la vallée de l'Isère et le massif de Belledonne, et en amont vers le massif des Bauges. 	<p>Les «coupures vertes» constituent des corridors biologiques qui permettent la connexion entre les différents réservoirs de biodiversité identifiés et reconnus. Les corridors sont essentiels à la pérennisation des populations animales et végétales (ils constituent une source d'alimentation pour la faune sauvage et un support déplacement : ex. une population de chevreuil des Bauges va se reproduire avec une population de chevreuil de Belledonne. Car en effet, si les deux populations sont déconnectées l'une de l'autre, elles vont s'appauvrir génétiquement et disparaître à terme).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Activités économiques, Outils de travail des agriculteurs, Espaces agricoles continus et accès aux parcelles, Biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> Route des vins, boucles thématiques, parcours piétons/vélos. Séquences rythmées d'ouvertures et de fermetures le long des axes de déplacement.

Paysage de Saint-Pierre-d'Albigny/Fréterive perçu depuis Châteauneuf - Point d'arrêt 1 de l'atelier «Grand Paysage»





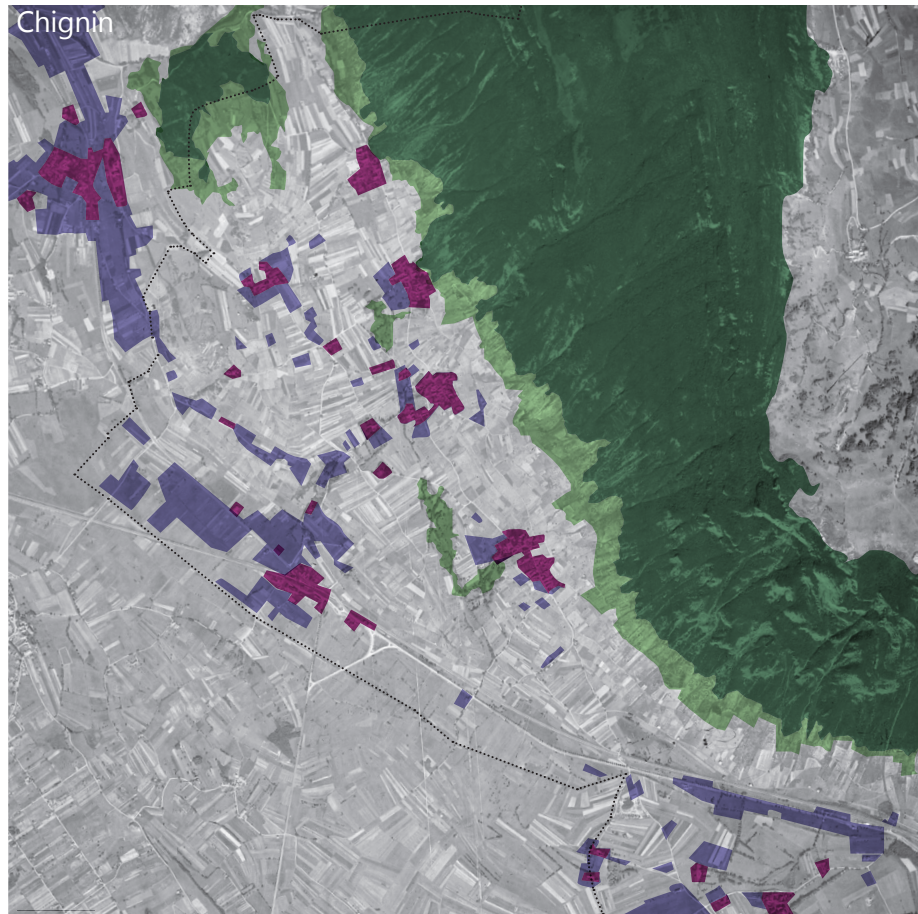
ORIENTATIONS

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

1.1 Respecter la structure et la composition du paysage

Tendances évolutives

Evolution de l'occupation du sol entre 1948 et aujourd'hui



IGN 1948
0 200 m

Bois en 1948
Progression des bois entre 1948 et aujourd'hui

Bâti en 1948
Progression du bâti entre 1948 et aujourd'hui



ORIENTATIONS

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

1

Tendances
évolutives

1.1 Respecter la structure et la composition du paysage

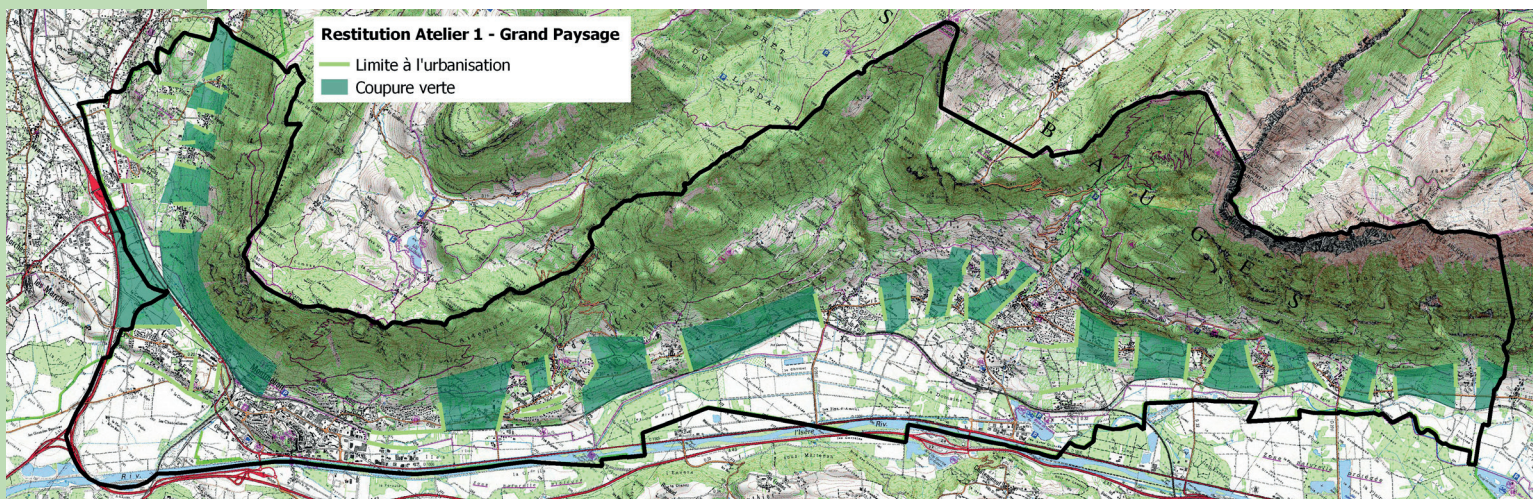
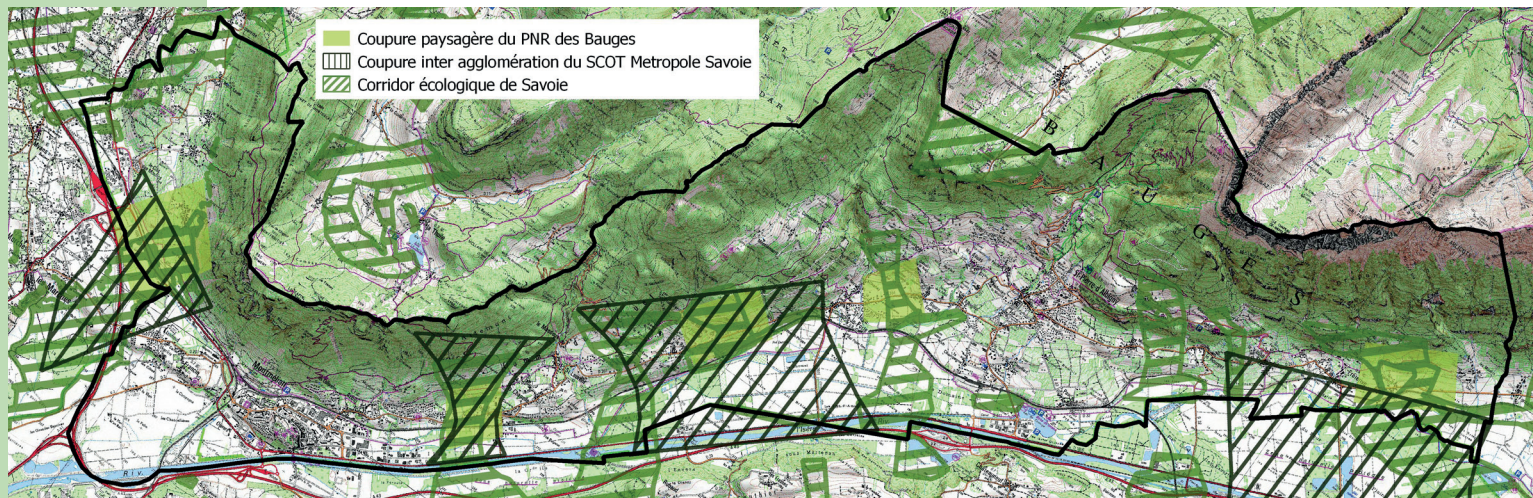
L'analyse de photos aériennes et de cartes postales anciennes, ainsi que les différents échanges au cours de ateliers participatifs, ont permis d'identifier les principales tendances évolutives et leurs incidences paysagères :

- La fermeture du paysage par avancée de la forêt, surtout en pied de versant : la forêt s'est surtout développée sur les prairies et pelouses issues de l'activité d'élevage, suite à une déprise agricole (enfrichement et régénération naturelle). Ces prairies, encore menacées aujourd'hui, sont constitutives de continuités et transitions paysagères fondamentales dans la structure du paysage. Elles sont également support d'une grande biodiversité et constitutives du continuum thermophile (continuité écologique) sur tout le piémont.
- L'évolution des espaces viticoles sur le versant forestier avec le retour de la vigne sur les emprises de 1948 mais encore en dessous des pentes exploitées à l'époque du phylloxéra (années 1860/1870). Cette « reprise » de la vigne constitue une tendance plutôt positive pour le paysage et l'exploitation du coteau et témoigne de la dynamique viticole en lien avec l'AOC. En revanche, cette évolution est parfois considérée comme négative par certains, au regard de la proximité du site Natura 2000 et de la présence des pelouses sèches, ou des limites (« rectilignes ») produites entre espaces viticoles et forestiers.
- Le défrichement de la forêt alluviale pour la mise en culture ou le développement de zones d'activités dans la plaine a altéré le fonctionnement écologique et a généré la perte de nombreux milieux humides riches en biodiversité. A l'inverse, le long de l'Isère, certains secteurs font apparaître une végétation plus importante de nos jours (exploitation agricole moindre des terres humides). Le long des ruisseaux affluents de l'Isère qui descendent des Bauges, les ripisylves se sont « étoffées » et sont parfois plus lisibles dans le paysage actuel. En revanche, au sein des espaces bâtis, les torrents deviennent de moins en moins identifiables (réduction à minima du cordon végétal qui souligne les torrents au profit de l'urbanisation).
- L'agrandissement des parcelles et l'évolution des pratiques agricoles : le parcellaire agricole a évolué, les toutes petites parcelles en lanières liées à la polyculture se sont regroupées en grandes parcelles homogènes, en lien avec la mono-culture (vigne, céréales, plants de vigne...). Ces évolutions des systèmes de production et des pratiques agricoles ont également généré la perte d'éléments arborés (arbres, haies, alignements) sources de diversité paysagère et écologique, et parfois d'éléments construits (murets, sartos...).
- Le bâti s'est développé sur le piémont et dans la plaine alluviale. Les formes urbaines produites (lotissements et zones d'activités consommateurs d'espaces : phénomène d'étalement) sont déconnectées des formes traditionnelles compactes et groupées. Ce développement nuit à la lisibilité du paysage et à l'identification des villages et hameaux (l'urbanisation a parfois relié des hameaux entre eux, ou un hameau et un village : phénomène de conurbation). Elle génère aussi un mitage du paysage (ponctuation de bâtis isolés au sein des espaces agricoles) qui nuit à sa qualité et fragilise l'activité agricole. Les grandes continuités paysagères et écologiques ont été altérées par le développement urbain des dernières décennies.

ORIENTATIONS

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

1.1 Respecter la structure et la composition du paysage



En tenant compte des différentes « coupures vertes » portées par les documents cadre et des lectures de paysage établies le matin sur site, le groupe de travail de l'atelier «Grand Paysage» s'accorde sur :

> Le principe de limiter l'urbanisation linéaire le long de la route RD201 pour préserver l'identification visuelle et la lecture paysagère et patrimoniale de chaque village et hameau : contenir l'urbanisation aux enveloppes actuelles et maintenir des coupures vertes (continuités transversales de la montagne à la plaine)

> La nécessité de poser également des limites à l'urbanisation, notamment entre bâti et plaine pour préserver des continuités longitudinales agricoles et la lecture des groupements bâtis (permise par des espaces ouverts qui jouent le rôle de plans de présentation visuelle). Exemples : limites basses de Saint-Pierre-d'Albigny ou Francin, et limite haute du hameau de Pau



ORIENTATIONS

1

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

Objectifs
de qualité
paysagère

1.1 Respecter la structure et la composition du paysage

Cet objectif vise :

> La préservation voire la restauration des grandes continuités paysagères, fondatrices de la structure du paysage :

- Les bandes étagées dans la pente :
 - Le versant forestier à maintenir continu et diversifié, partiellement protégé ou bénéficiant de mesures contractuelles ;
 - Les prairies en transition entre vigne et forêt, fortement menacées de déprise, à gérer et conforter en lien avec le site N2000 ;
 - Le piémont viticole à préserver de mitage et d'étalement urbains : maintien de l'occupation viticole et de l'identification visuelle des groupements bâtis (lien avec le maintien des coupures vertes) ;
 - La plaine agricole à maintenir ouverte et continue, voire à diversifier en termes de cultures, de végétation naturelle et d'usages... Les activités économiques à contenir au regard des activités agricoles et des milieux naturels, à requalifier en termes de paysage.
- L'Isère, structurante à l'échelle de la vallée et dont l'accessibilité visuelle et physique est à renforcer. Les zones humides et la forêt alluviale, relictuelle, à protéger voire restaurer en certains sites (milieux naturels dégradés, continuité à retrouver...).
- Les coupures vertes transversales entre les différents groupements bâtis à maintenir et affirmer dans le paysage (traitement des limites), et les structures paysagères des ruisseaux descendant du massif des Bauges à préserver continues et lisibles

> La gestion paysagère et écologique des limites et transitions entre les différentes composantes du paysage

- Les lisières forestières entre forêt et vigne (sur le versant), entre forêt alluviale et cultures (dans la plaine)
- Les franges urbaines ou fronts bâtis avec l'espace agricole/viticole ou avec la forêt (ex. ripisylve ou pied de versant forestier)

> La maîtrise de l'urbanisation

- L'incitation à un développement urbain dans les enveloppes existantes afin, notamment, de préserver les coupures vertes (réhabilitation du bâti ancien, renouvellement urbain, dents creuses...)
- L'instauration de limites à l'urbanisation et leur qualification dans le paysage
- La réinterprétation des formes urbaines traditionnelles pour les nouveaux développements (cohérence avec le contexte paysager, caractère groupé, implantations, limites et transitions avec les vignes...)

> La prise en compte des vues externes (vues depuis l'extérieur du territoire vers le territoire, ou vues d'un village vers un hameau ou un autre village) dans tous projets d'aménagement/développement, pour :

- Anticiper les incidences visuelles des projets à l'échelle du grand paysage
- Conforter la structure paysagère d'ensemble



ORIENTATIONS

1

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

Éléments de
contexte

1.2 Poursuivre la mise en valeur du vignoble et l'étendre à la plaine agricole

La vigne constitue une composante essentielle du piémont des Bauges et dessine un paysage emblématique. Lors des parcours réalisés durant l'atelier participatif «paysages viticoles», les participants se sont accordés sur la grande qualité du paysage (les continuités de vignes, le patrimoine viticole, les hameaux bien identifiables, les transitions et «l'impression de bon dialogue» entre bâti et vigne, la cohérence d'ensemble...), et son caractère préservé mais d'une grande fragilité, menacé par l'urbanisation et le mitage.

Les paysages viticoles sont ponctués et structurés par des éléments construits, comme les celliers, sartos et les murets de pierres sèches, ou par des fruitiers qui apportaient autrefois une ressource complémentaire et faisaient partie de la polyculture traditionnelle («Les amandes étaient livrées aux pâtisseries de Chambéry»). Ce patrimoine viticole contribue à la qualité des paysages, leur confère une forte identité, et raconte l'histoire de la viticulture sur le territoire. Pourtant, ces éléments de paysage disparaissent peu à peu au gré des aménagements viticoles (suppression des sartos ou des arbres, reconstruction de murs en « autobloquant »...) ou par abandon et absence d'entretien. Pour préserver ce patrimoine, des actions de formation pour la restauration des murets en pierres sèches (programme Leader) ainsi qu'une action de plantation de fruitiers, ont été portées par la communauté de communes Coeur de Savoie et le Parc naturel régional des Bauges. Des bouquets d'amandiers viennent ainsi d'être plantés sur des parcelles communales.

Les viticulteurs, en lien direct avec la clientèle, prennent aussi conscience de l'importance de l'image du vignoble et de la qualité du paysage dans la promotion du produit. Ainsi, certains ont planté de jeunes amandiers en limite de chemin ou sur de petits délaissés, pour enrichir et valoriser le paysage viticole, ou tentent d'entretenir et de restaurer les murets dans les «règles de l'art». Si la valeur du patrimoine viticole semble reconnue, selon les viticulteurs c'est le manque de moyens et de temps qui mène à sa dégradation.



Octobre 2015

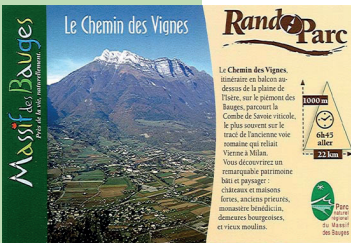
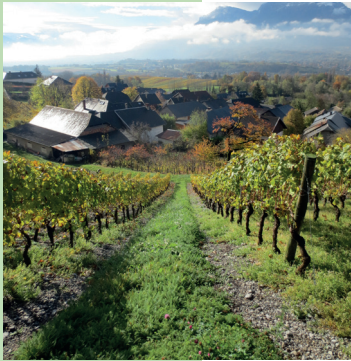


ORIENTATIONS

1

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

Éléments de contexte



1.2 Poursuivre la mise en valeur du vignoble et l'étendre à la plaine agricole

En 2006, les viticulteurs se sont accordés sur une charte des bonnes pratiques viticoles dont les engagements visaient notamment à lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols. La charte précise notamment les conditions d'accès aux parcelles, la plantation par rapport aux voies et ouvrages, l'enherbement des talus, l'entretien du sol dans les rangs de vigne et sur les contours, la longueur des rangs, le respect de l'écoulement naturel des eaux... L'enherbement des parcelles a été suivi par de nombreux viticulteurs (70 % du vignoble serait enherbé aujourd'hui). Il a permis la diminution du risque de ruissellement mais aussi la réduction du désherbage chimique et donc le maintien de l'humus et de la qualité du sol et du sous-sol, le développement de la biodiversité, et la mise en valeur du paysage (effet visuel direct). La charte a été évaluée en 2014.

Les paysages viticoles ont fait l'objet d'une mise en tourisme, ils sont donnés à voir et à parcourir, notamment à travers l'aménagement des boucles thématiques, du chemin des vignes (itinéraire de 22km d'Arbin à Fréterive) et de la route des vins (route balcon RD201). Quatre boucles thématiques (sur les communes de Fréterive, St-Pierre-d'Albigny, St-Jean de la Porte et Cruet) dévoilent des dispositifs d'interprétation très qualitatifs. Pourtant elles restent confidentielles et sont peu lisibles à partir des routes du territoire. D'autres boucles sont en projet sur Chignin et Arbin, ainsi qu'un balisage du chemin des vignes (peu identifiable lui aussi). Tout le piémont sera à terme parcouru de cheminements de découverte.

Le territoire a également obtenu le label Vignobles et découvertes.

Enfin, un projet de valorisation de la viticulture alpine - Vin'Alp (Programme de coopération France-Italie ALCOTRA 2007-2013) est en cours et prévoit diverses activités pour une valorisation des fondamentaux de la viticulture alpine, le développement d'itinéraires techniques favorisant la typicité des vins, la création d'outils de communication...



Octobre 2015



ORIENTATIONS

1

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

Éléments de
contexte

1.2 Poursuivre la mise en valeur du vignoble et l'étendre à la plaine agricole

Si de nombreuses actions de mise en valeur du vignoble, à différents niveaux, ont été réalisées, la plaine agricole a fait l'objet de moins d'attentions. Pourtant, ces espaces agricoles constituent une continuité paysagère et écologique essentielle au fonctionnement et à l'identification de la plaine alluviale. Ils permettent de larges ouvertures visuelles sur le piémont et le massif des Bauges, et dévoilent aussi un patrimoine lié à l'activité (canaux de drainage, ancien lit de l'Isère, histoire de la culture des plants de vigne...). Les monocultures de maïs ou de vigne ont banalisés les paysages et appauvri la biodiversité. Les perceptions de la plaine sont aussi dégradées par la présence de zones et bâtiments d'activités peu qualitatifs, d'espaces délaissés en bord de voirie, de dépôts sauvages, de lieux difficilement pénétrables... générant des sentiments d'insécurité.

Un projet de véloroute parcourt la plaine.



Octobre 2015

PNR Massif des Bauges - CC Coeur de Savoie
Démarche d'animation intercommunale sur la question du paysage en Piémont des Bauges / Combe de Savoie



ORIENTATIONS

1

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

Objectifs
de qualité
paysagère

1.2 Poursuivre la mise en valeur du vignoble et l'étendre à la plaine agricole

Cet objectif vise :

> La préservation du patrimoine viticole

Il s'agit de pérenniser et d'amplifier les actions déjà réalisées pour préserver le patrimoine viticole existant et significatif (murets, sartos, celliers, caves, maisons de vigneron...), de le restaurer selon les lieux et savoirs-faire traditionnels, de le réinterpréter dans les nouveaux aménagements.

> L'accompagnement des pratiques viticoles pour une meilleure prise en compte du paysage

Certains aménagements viticoles génèrent des impacts paysagers et visuels qui pourraient être accompagnés pour une meilleure insertion paysagère : limitation des terrassements, traitement des dénivelés en murets plutôt qu'en talus (selon les pratiques traditionnelles), suppression des enrochements ou matériaux «artificiels», reconstitution des lisières forestières lorsque la vigne gagne sur la forêt, respect des lieux (affleurement, butte, accident topographique, ruisseau, végétation naturelle...), utilisation privilégiée de matériaux naturels ? (bois, manchons biodégradables ?...)...

> La «diversification» ou le confortement de la trame arborée des paysages viticoles et agricoles

La «diversification écologique et paysagère » des paysages viticoles a été amorcée avec notamment l'enherbement des parcelles et la plantation de fruitiers. Il s'agit de poursuivre cette diversification et de l'étendre à la plaine agricole pour restaurer une trame végétale naturelle diversifiée qui ponctue et structure les paysages, animent les perceptions visuelles, donne une dimension humaine aux paysages et peut agrémenter les usages, constitue des supports de déplacement ou zones d'alimentation pour la faune, enrichit la biodiversité...

> La poursuite et le confortement des aménagements des boucles thématiques et chemin des vignes

La majorité des aménagements de découverte des paysages viticoles ont été ou vont être réalisés. Il s'agit d'améliorer leur lisibilité depuis les axes de déplacement et de conforter l'offre touristique par la mise en réseau et la structuration des différents sites d'accueil. L'offre pourrait être complétée par la découverte et le développement de nouveaux usages dans la plaine agricole et la forêt alluviale.

> La reconnaissance de la plaine agricole et son ouverture au public

La plaine agricole est aujourd'hui «secrète», délaissée par le plus grand nombre (hormis les agriculteurs, bien entendu !). Un projet de véloroute parcourt la plaine et pourrait devenir le support et le point de départ pour :

- Une reconnaissance de la plaine par les habitants du piémont,
- De nouveaux usages et de nouvelles pratiques respectueux de l'activité agricole et de l'environnement (lieu de découverte et de loisirs pour une clientèle de proximité, déplacements doux...),
- La diversification écologique et paysagère de la plaine (cf. ci-dessus).

Éléments de
contexte

1.3 Renforcer le dialogue avec les milieux naturels

Les milieux naturels du territoire, diversifiés, s'étagent dans la pente, constituent des continuum écologiques voire des corridors (Isère) et dévoilent une grande biodiversité :

- Les falaises de l'Arclusaz : Formant une longue barre calcaire de plusieurs centaines de mètres de hauteur, ces falaises participent fortement à l'identité du territoire Coeur de Savoie. Les fortes variations de température et d'insolation ont conditionné le développement d'une flore spécifique et le développement de plusieurs espèces animales remarquables (chauves-souris, chamois, nombreux oiseaux, papillons... Un " schéma de cohérence des falaises " (PNR du massif des Bauges et Centre ornithologique Rhône-Alpes), détermine les falaises à préserver de tout équipement et survol.

- Les versants boisés, soumis à des conditions particulières d'exposition, de pente et de sol, sont essentiellement couverts de forêts «chaudes» ou «thermophiles» de type hêtraie ou tillaie à tilleul à grandes feuilles et l'érable à feuilles d'obier. Ces boisements sont reconnus d'intérêt européen dans le cadre de la directive Habitats. Leur richesse biologique augmente avec l'âge : la "sénescence" est favorable à tout un cortège d'insectes et d'oiseaux. Enfin, la faible accessibilité confère à ces forêts de montagne une protection naturelle profitable à des espèces plus sensibles aux activités humaines, comme le chamois qui trouve ici des conditions d'hivernage idéales.

- Les pelouses sèches, entre forêt et vignoble, présentent un fort intérêt patrimonial : elles nécessitent un pâturage extensif et tendent à disparaître suite à la déprise agricole depuis les années 1970 (enfrichement et fermeture). Le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie gère quelques sites patrimoniaux et organise fauches et débroussaillages réguliers pour maintenir leurs richesses naturelles (en lien avec le site Natura 2000) mais cette solution n'est pas pérenne. Une action globale, à l'échelle de l'ensemble de la continuité «pelouses sèches» est souhaitable. Certains participants des ateliers ont fait part d'une tendance au développement des activités équestres sur le territoire, qui pourraient être le support d'un maintien voire d'une réouverture des pelouses sèches. A Cruet, une boucle thématique a été aménagée (CCCS), avec dispositif d'interprétation et de sensibilisation sur les pelouses sèches.

Sources :

Memento du
patrimoine naturel
Coeur de Savoie
Conservatoire du
patrimoine naturel
de la Savoie

SRCE - 2014

RERA - 2009

Octobre 2015



PNR Massif des Bauges - CC Coeur de Savoie

ORIENTATIONS

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

1

Éléments de
contexte

1.3 Renforcer le dialogue avec les milieux naturels

- La plaine alluviale :

- La forêt alluviale de l'Isère : sur Cruet, un boisement alluvial couvrant plus d'une centaine d'hectares, forme une relique importante des boisements accompagnant l'Isère sur le territoire Coeur de Savoie. Cette aulnaie-frênaie, joue un rôle majeur de protection contre la pollution de la nappe phréatique depuis la plaine environnante. Du fait du fort enfoncement de la nappe alluviale, le maintien de cet espace, remarquable sur la vallée de l'Isère, passerait par des opérations de gestion conséquentes (recreusement de bras morts). Ce boisement alluvial, concourt au maintien d'une trame boisée importante à protéger sur l'ensemble du cours de l'Isère. Face aux dégradations subies par ce milieu naturel sensible (dépôts sauvages, engins motorisés...), l'association «Santé environnement» de Cruet se mobilise pour sa préservation et son ouverture au public.

- La rivière de la Bialle, protégée par un arrêté préfectoral de protection de biotope, est un ancien canal de drainage créé pour accompagner l'endiguement de l'Isère. Elle compte aujourd'hui parmi les rivières les plus remarquables de Savoie. Les poissons représentent un intérêt naturaliste majeur. Dans le secteur aval, sur Saint-Pierre-d'Albigny, la rivière emprunte d'anciens bras de l'Isère où se sont développées plusieurs zones de marais. La pollution de l'eau par les activités humaines (pisciculture, maïs, pépinière de vigne), les obstacles aux déplacements de la faune aquatique, l'alluvionnement sont les menaces que ce milieu aquatique subit encore aujourd'hui.

- Le cours de l'Isère : depuis le XIXe siècle, l'Isère en Combe de Savoie a connu endiguements, aménagements hydroélectriques, extractions de matériaux, etc., modifiant profondément sa morphologie et son fonctionnement. La fin de l'extraction des matériaux dans le lit du cours d'eau s'est traduite par un retour vers un meilleur état écologique de l'Isère (bancs de graviers, îles basses et berges où se développent la petite massette et des saulaies. La préservation de cet espace fluvial, rare en Savoie, passe aujourd'hui par le respect de cette dynamique fluviale et une gestion de la végétation des îles.



Octobre 2015

PNR Massif des Bauges - CC Coeur de Savoie

Démarche d'animation intercommunale sur la question du paysage en Piémont des Bauges / Combe de Savoie

21



ORIENTATIONS

1

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

Éléments de
contexte

1.3 Renforcer le dialogue avec les milieux naturels

Des corridors écologiques, transversaux, parcourent le territoire :

- Plusieurs corridors d'importance régionale sont recensés, entre le massif des Bauges et le massif de Chartreuse (sur Chignin et Francin) et entre le massif des Bauges et le massif de Belledonne (Arbin, Cruet, St-Jean de la Porte, St-Pierre-d'Albigny, Fréterive)
- Les ruisseaux affluents de l'Isère constituent également une trame importante. Ces ruisseaux ont été malmenés durant les dernières décennies (busage, défrichement de la ripisylve pour urbanisation, dépôts sauvages, absence d'entretien, rejets...). Peu à peu, les hommes se sont détournés des ruisseaux, qui pourtant étaient souvent à l'origine des implantations humaines. Des projets de renaturation, de restauration de la fonctionnalité des cours d'eau, de diversification de la ripisylve... ont été réalisés ou sont en cours (Ruisseaux du Bondeloge, le Gargot).

Objectifs
de qualité
paysagère

Cet objectif vise :

> La pérennisation des pelouses sèches

Le continuum des pelouses sèches est fondamental à l'échelle du territoire, tant en termes de patrimoine naturel et de biodiversité, qu'en termes de paysage, de perceptions visuelles et de diversités des ambiances. Sa pérennisation est liée à sa protection dans les documents d'urbanisme, et au soutien à des activités agricoles adaptées, mais demande également la mise en oeuvre de dispositifs de gestion durable des milieux. Les démarches de sensibilisation (cf. boucle thématique de Cruet) autour de ces milieux fragiles participent à leur reconnaissance par le grand public et sont donc également à conforter.

> La gestion des milieux alluviaux

Au-delà de la préservation des milieux alluviaux (forêt alluviale et zones humides), il s'agit de maîtriser les pollutions liées aux activités humaines (pisciculture, maïs, pépinière de vigne, rejets), de gérer les différents usages qui se sont installés peu à peu sur ces secteurs confidentiels (dépôts sauvages, engins motorisés...), de rétablir les continuités naturelles (obstacles aux déplacements de la faune aquatique), de restaurer la biodiversité par endroits (recreusement de bras morts)... Ces milieux, riches d'un point de vue du patrimoine naturel mais également d'un point de vue paysager, culturel, hydraulique..., constituent un formidable support de sensibilisation. A l'image des boucles thématiques réalisées sur le coteau viticole, des aménagements respectueux du caractère sensible des milieux pourraient permettre leur découverte (clientèle de proximité, scolaires, associations...).



ORIENTATIONS

1

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

Objectifs
de qualité
paysagère

1.3 Renforcer le dialogue avec les milieux naturels

> La mise en valeur des ruisseaux affluents de l'Isère

La renaturation ou la restauration écologique de certains affluents a été ou va être réalisée. Il s'agit de poursuivre ces aménagements et d'évaluer les potentiels de mise en valeur des ruisseaux dans les villes, villages et hameaux (sources de nature en ville, fraîcheur, agrément paysager, patrimoine bâti lié, parcours piéton ou espace de détente...) mais aussi au sein des espaces agricoles, viticoles et économiques. En effet, les ruisseaux affluents et leurs ripisylves constituent des structures paysagères et écologiques, fondamentales en termes de lisibilité et de fonctionnalité, qui parcourent les différentes «bandes» du territoire (pelouses sèches, coteau viticole, plaine) et font le lien du piémont jusqu'à l'Isère. Des liaisons douces transversales pourraient être imaginées le long de ces structures naturelles, et s'inscrire ainsi dans un schéma de déplacements doux intégrant le projet de véloroute, la route balcon, les boucles thématiques, les chemins existants...

> Le renforcement des accès visuels (et physiques ?) à l'Isère

Structure paysagère forte à l'échelle de la combe de Savoie, l'Isère est endiguée et longée sur tout le territoire par la RD1006 et la RD90. Ces axes, en jumelage avec l'Isère, offrent, au gré de la végétation rivulaire, des vues remarquables vers la rivière. Récemment le syndicat des digues a entretenu les berges et a ainsi réouvert de nombreuses vues. Il s'agit donc de pérenniser ces actions d'entretien de la végétation en conciliant les enjeux paysagers, écologiques et de lutte contre les risques naturels.

L'accès physique à l'Isère paraît compliqué sur le territoire puisqu'il nécessite la traversée des routes départementales et l'espace entre la route et la rivière est très restreint. Cet accès est donc à envisager depuis l'autre rive (qui est toujours sur la communauté de communes Coeur de Savoie) qui pourrait voir des espaces de détente et découverte au bord de l'eau, des cheminements doux... Le pont Victor Emmanuel II, lien historique entre les deux rives, est un patrimoine bâti remarquable (un des plus vieux pont ferroviaire métallique du monde, construit à partir de 1856 par l'anglais Newman), dont la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur sont à envisager.

> La «diversification» ou le confortement de la trame arborée des paysages viticoles et agricoles (idem 1.2)

La «diversification écologique et paysagère» des paysages viticoles a été amorcée avec notamment l'enherbement des parcelles et la plantation de fruitiers. Il s'agit de poursuivre cette diversification et de l'étendre à la plaine agricole pour restaurer une trame végétale naturelle diversifiée qui ponctue et structure les paysages, animent les perceptions visuelles, donne une dimension humaine aux paysages et peut agrémenter les usages, constitue des supports de déplacement ou zones d'alimentation pour la faune, enrichit la biodiversité...

ORIENTATIONS

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

1

Extrait de la cartographie du Plan Paysager Prospectif

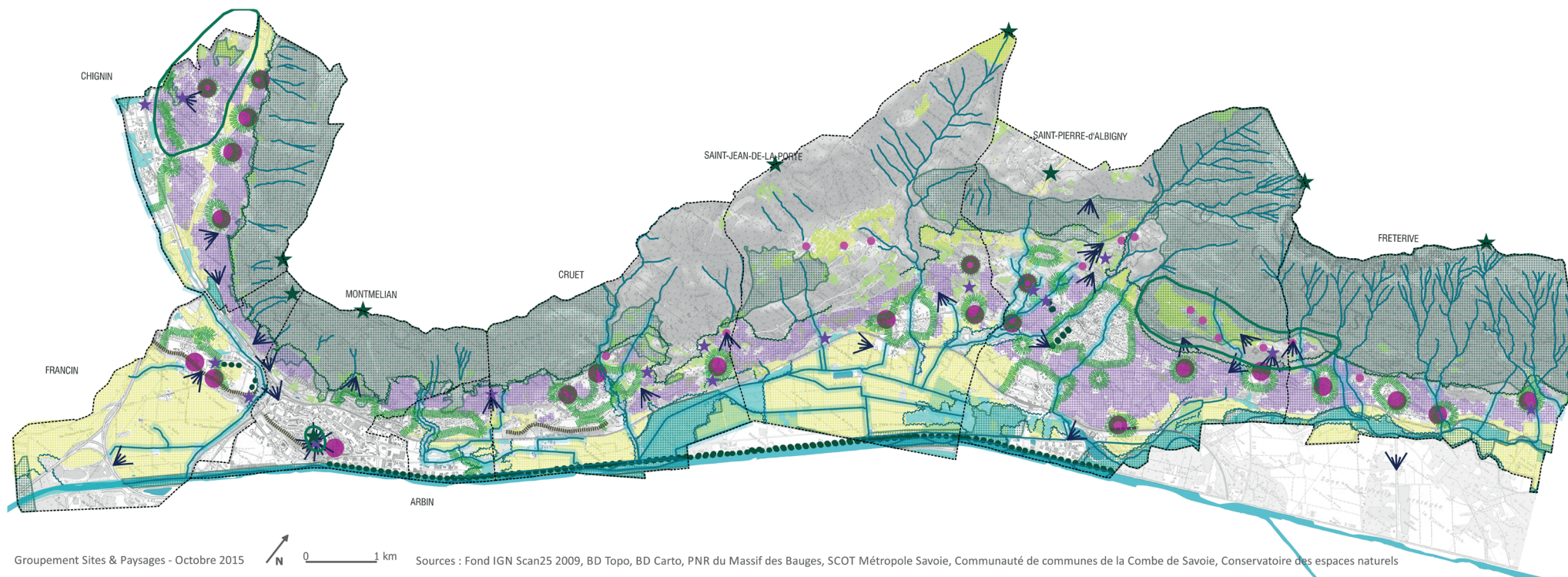
- Cours d'eau
- Identification des cours d'eau dans le paysage
- Espace viticole
- Espace agricole
- Verger paysager et patrimonial
- Pelouse sèche
- Zone humide
- Espace reconnu d'intérêt écologique majeur
- Structure bâtie dense identifiable dans le paysage

Limites et transitions paysagères

- Enveloppe urbaine et limite à l'urbanisation
- Front bâti remarquable
- Rupture de pente (sensible visuellement)
- Limite de la forêt alluviale ou ripisylve
- Lisière forestière de pied de versant

Perceptions

- Vue remarquable
- Site emblématique
- Alignement d'arbres remarquable
- ★ Point repère naturel
- ★ Point repère patrimonial



Octobre 2015

PNR Massif des Bauges - CC Coeur de Savoie

Démarche d'animation intercommunale sur la question du paysage en Piémont des Bauges / Combe de Savoie